

## Mise à disposition de vélos en libre service - Fixation des tarifs

**Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur** : La Ville de Besançon est soucieuse de la qualité de ses espaces publics. L'espace public est le lieu des déplacements mais il constitue également des espaces de rencontres, d'échanges, d'information, d'animations.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de mise à disposition de mobilier urbain, la Ville a souhaité, sans en augmenter de manière significative le nombre actuel, améliorer et renforcer les services proposés aux usagers notamment par la mise en place d'un système performant de location de vélos.

Ce seront donc des vélos, mis à la disposition des utilisateurs, partout en centre-ville, avec une demi-heure gratuite, qui permettront de développer la mobilité des Bisontins et l'attractivité de la capitale régionale. Divers types d'abonnements seront proposés depuis la courte durée (une semaine) jusqu'aux abonnements de longue durée. Le retrait d'un vélo sera totalement automatique et ne nécessitera que quelques secondes.

Il est prévu l'implantation de 30 stations sur le territoire de la commune.

Après validation des implantations par le comité de pilotage du projet, la mise en service du système de location sera effective à compter du 25 septembre 2007.

Afin de promouvoir le système, les tarifs sont particulièrement attractifs, le principe d'utilisation étant le suivant : souscription d'un abonnement obligatoire soit sur la borne pour une semaine, soit par inscription puis utilisation illimitée gratuite sous réserve de ne pas dépasser une demi-heure d'utilisation.

Les tarifs proposés sont les suivants :

### Abonnement obligatoire

- hebdomadaire : 1 € / semaine,
- annuel : 15 € / an (dont 5 € de prépaiement),
- annuel pour les détenteurs d'une carte de vie quotidienne ou d'un abonnement au réseau de transport en commun GINKO : 10 € / an (dont 5 € de prépaiement).

### Utilisation

- l'utilisation pour 1 demi-heure est gratuite,
- par heure suivante : 1 € / heure,
- toute heure commencée est due,
- maximum de perception par jour : 4 € / jour.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces tarifs.

**«Mme Corinne TISSIER** : Juste un mot pour dire que ce système de vélos en libre service va permettre de redonner une place aux vélos comme un vrai mode de déplacement dans la ville, en lien évidemment avec les autres moyens de se déplacer. Les stations seront placées de manière à faire ce lien en intermodalité avec le train, à la Mouillère et la gare Viotte, avec les parkings d'entrée de ville également ainsi qu'évidemment, les bus. Ce système permettra aux Bisontins et à ceux qui viennent visiter Besançon d'essayer la pratique du vélo avec un système très attractif tant au niveau des prix que de la disponibilité puisque cela permettra de disposer de vélos 24 heures sur 24. Ce système devrait si l'on en

juge le système de Lyon permettre de modifier les pratiques de déplacement de manière tout à fait positive, de redonner une place au mode alternatif à la voiture et de permettre de mieux vivre à Besançon, ce qui est un point tout à fait positif.

**M. Michel JOSSE :** Ce n'est pas moi qui vais parler, je me fais l'interprète de Catherine COMTE-DELEUZE. Elle se réjouit des 30 stations vélos mises à disposition de la population. Certes nous sommes avant-gardistes mais ne peut-on pas faire mieux avec la mise à disposition de petites voitures électriques, des Smart, comme le font actuellement Antibes et Paris aussi, sachant que tout le monde ne peut pas faire de vélo. En Allemagne cela existe depuis un certain temps, l'Hôtel Kluberg à Karlsruhe le propose depuis longtemps à ses clients. Et une question à 2 € : que sont devenues les fameuses trottinettes électriques dont on a tant parlé ?

**M. LE MAIRE :** Ce n'étaient pas des trottinettes électriques, mais des sigway. On a mené l'expérience une année, c'était sympathique mais ça n'a pas eu un immense succès donc on n'a pas renouvelé l'opération car on a considéré que cela ne fonctionnait pas simplement, on n'est pas têtus.

Les voitures électriques, déjà envisagées, restent toujours à l'étude mais ce n'est pas si simple. Nous sommes allés avec Corinne TISSIER voir ce qui se faisait à la Rochelle avec EDF il y a déjà quelque temps et cela pose plein de problèmes d'utilisation. Je vais vous donner un exemple : les Suisses qui ne sont pas en retard dans ce domaine-là avaient mis des petites Swatch électriques à Martigny. Nous sommes donc allés à Martigny à la Fondation Gianada, il y en avait là-bas, mais ils les ont eux-mêmes retiré. Pour l'instant il y a entre autres des problèmes de capacité d'autonomie. Vous savez que tant qu'on n'a pas des batteries suffisamment costaudes, la durée d'autonomie est très très limitée. Cela ne supporte pas du tout les pentes et consomme beaucoup d'énergie dès que ça monte un peu, donc pour l'instant il y a beaucoup de difficultés mais ce n'est pas quelque chose que nous excluons.

Pour vous donner un autre exemple, nous rêvons, Jean-Claude ROY et moi, d'un bus électrique qui monte à la Citadelle ; pour passer sous la Porte Noire, nous aimerions bien un bus qui ne produise pas trop d'oxyde de carbone. Actuellement malgré toutes les recherches que nous avons faites, il n'existe pas, surtout pour monter une cote comme celle-ci. Ce n'est pas quelque chose qui est rejeté mais pour l'instant on n'a pas trouvé.

Mais à Martigny l'opération voitures électriques a été arrêtée, je ne sais pas si c'est suite à une faible utilisation ou trop compliqué. A la Rochelle ce système fonctionne mais assez moyennement.

**Mme Corinne TISSIER :** Je crois que la remarque sur le sigway est intéressante par rapport au choix des vélos en libre service parce que quand on s'est lancé dans l'expérimentation, ce qu'on voulait vérifier, c'est si les sigway pourraient être considérés comme un mode de déplacement dans la chaîne des déplacements au niveau de la ville ; on s'est aperçu qu'en fait ça ne fonctionnait pas comme cela, c'est-à-dire que les gens l'ont essayé mais plutôt comme un mode de déplacement un peu loisirs, pour essayer un mode différent mais cela n'avait absolument aucun impact en terme de remplacement de déplacement voiture.

**M. LE MAIRE :** Et ça posait quand même des problèmes sur les trottoirs.

**Mme Corinne TISSIER :** Le sigway est considéré comme un mode devant circuler sur les trottoirs. Il a une dimension assez importante et en plus il va assez vite ce qui, au niveau de la ville, aurait posé des problèmes de cohabitation avec les piétons. L'expérimentation valait le coup mais les résultats se sont avérés négatifs.

**M. LE MAIRE** : C'était une belle expérience, cela a permis au Maire d'être en photo une fois de plus sur le journal, Jean».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposé par le Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.*